



CSE économique 50 salariés et + Cursus 2

Public

6 à 15 Stagiaires,
Tous les militants élus CSE dans une entreprise de plus de 50 salariés

Prérequis

Avoir suivi le cursus 1 (CSE SSCT 300 et + Cursus 1 ou CSE 50 à 299 salariés)
Avoir l'autorisation du syndicat de participer à la formation

Animation : C³

Durée et recommandations

5 jours soit 28h00

« Il est souhaitable de participer à cette formation, muni d'un ordinateur ou d'une tablette. »

Les objectifs pédagogiques

- Savoir analyser le plan stratégique d'une entreprise et établir une position Cfdt appuyée des documents Plan stratégique, GPEC et plan de formation
- Connaître les différents termes économiques abordés
- Savoir analyser et écrire des préconisations en fonction des documents économiques reçus Définir le temps de consultation : la politique sociale
- Savoir extraire et analyser les informations concernant la politique sociale de l'entreprise en lien avec les négociations des délégués syndicaux

Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.
Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.

Programme de la formation

JOUR 1 :

Accueil, Présentation
Retour sur le Cursus 1 : CSE SSCT

JOUR 2 :

Comprendre la logique du législateur concernant les 3 temps de consultations récurrentes
Connaître les items du **1^{er} temps de consultation** : l'Orientation stratégique de l'entreprise
Analyser le plan stratégique d'une entreprise
Connaître les items du **2^{ème} temps de consultation** : la situation économique et financière de l'entreprise

JOUR 3 :

Connaître les items du **3^{ème} temps de consultation** : la politique sociale de l'entreprise
Mise en situation des commissions du CSE (égalité professionnelles, économique...)

JOUR 4 :

Cabinet d'expertise : Mode d'emploi
L'expertise en lien avec les temps de consultations récurrentes
Etude de cas

JOUR 5 :

L'agenda social et syndical
La communication des élus et son réseau
Vécu de la formation



CSE économique 50 salariés et + Cursus 2

Les compétences ciblées

Les compétences ciblées au titre de la certification des compétences acquises dans le cadre de l'exercice d'un mandat syndical sont :

- Assurer la Collecte, le traitement et la diffusion de l'information
- Rédiger des écrits professionnels en français
- Assurer à l'oral l'interface entre le dirigeant et ses collaborateurs
- Contribuer à la mise en œuvre d'un projet
- Contribuer à une action de communication
- Contribuer à la résolution de situations de tensions ou de conflit
- Gérer des informations sociales d'entreprise
- Rendre compte de son activité

Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation,
- Une évaluation de l'aspect pédagogique et logistique de la part du stagiaire,
- Une évaluation à froid réalisée 4 mois après la fin de la formation.

Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C³ pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C³ permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

Accessibilités

Les locaux utilisés par l'organisme C³ sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes autres situations de handicap merci de contacter l'organisme C³ afin d'adapter le processus pédagogique.

Renseignements :
Organisme de formation C³
c3@f3c.cfdt.fr
www.f3c-c3.com